

LE SERVICE PUBLIC A UNE HISTOIRE

DONNONS-LUI UN AVENIR !

CSA - TERRITORIAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cher(e)s Collègues, Cher(e)s Camarades, Cher(e)s Ami(e)s,



Aujourd'hui, par votre vote, vous êtes appelés à renouveler les Collègues qui vous représenteront lors des instances paritaires que sont les nouveaux Comités Sociaux d'Administration (CSA) et les Commissions Administratives Paritaires (CAP).

Par ce vote, vous donnerez mandat et légitimité à une organisation syndicale pour défendre vos intérêts et vous représenter.

La Loi de Transformation de la Fonction Publique a rebattu les cartes et fait évoluer les instances, dont les compétences et les modes de fonctionnement ont changé.

FORCE OUVRIÈRE s'est donc adapté et a engagé une transformation à grande échelle pour être en adéquation avec ces nouvelles instances, afin de réunir nos forces dans l'intérêt collectif et ainsi de pouvoir défendre, au mieux, l'ensemble des Personnels du ministère de la Justice.

Plus que jamais, face aux défis sociétaux que nous connaissons, comme la casse de la fonction publique ou du pouvoir d'achat, **FO Justice** a fait le choix d'unir ses forces avec l'ensemble des filières du ministère en créant un seul et même syndicat : **LE SYNDICAT NATIONAL FO JUSTICE !**

Au sein de l'Administration Pénitentiaire, Personnels de Surveillance, Personnels Administratifs, Personnels d'Insertion et de Probation et Personnels Techniques ne font plus qu'un à **FORCE OUVRIÈRE**, et ce pour voir aboutir l'ensemble de nos revendications en imposant un rapport de force !

Voter **FORCE OUVRIÈRE**, c'est imposer au pouvoir votre vision du métier, la nécessité de le faire évoluer, et votre volonté de porter au plus haut vos revendications en matière de : **SALAIRE, STATUT ET SÉCURITÉ !!!**

► Cela se traduit, par exemple :

► Pour les Personnels de Surveillance, par une réforme statutaire avec le passage en catégorie B pour le corps d'encadrement et d'application, en catégorie A pour le corps de commandement, et avec la création d'une prime spécifique mensuelle.

► Pour les Personnels Administratifs, par une réelle requalification des postes de C en B afin de tenir compte des missions de plus en plus complexes, par une révision et une revalorisation de l'IFSE, ainsi que la suppression du coefficient de 0.5% appliqué aux personnels exerçant dans les services déconcentrés de la DAP.

► Pour les Personnels d'Insertion et de Probation, par le recrutement massif de CPIP et l'obtention d'un régime indemnitaire à la hauteur des missions, afin d'exercer dans des conditions dignes, dans des locaux adaptés, avec un ratio de 60 PPSMJ suivi par CPIP.

► Pour les Personnels Techniques Pénitentiaires, par une véritable réforme statutaire à la hauteur des spécificités des métiers exercés quotidiennement dans les établissements pénitentiaires.

Toutes ces revendications, non exhaustives, seront portées par **FO Justice** notamment lors des États Généraux de la Justice, auxquels l'ensemble des représentants **FO** prendra pleinement part.

Voter FORCE OUVRIÈRE, c'est voter pour des représentants en phase avec le terrain, qui connaissent la pénitentiaire d'aujourd'hui, qui ne seront jamais dans la gongestion et défendront toujours l'intérêt des Collègues !

L'Administration Pénitentiaire a une histoire, FO Justice compte bien lui inventer son avenir !

**Le Secrétaire Général FO Justice
Emmanuel BAUDIN**



**Élections Professionnelles
EN DÉCEMBRE, JE VOTE FO !**

REVENDEICATIONS - FO Justice



► CSA - Territorial de la POLYNÉSIE FRANÇAISE

La Ora Na Chères Amies, Chers Amis



L'union des trois syndicats locaux : FO Justice Nuutania, FO Justice Tatutu et FO Justice SPIP sous une seule et même entité « FO Justice Polynésie » a permis de mutualiser nos forces et nos moyens pour mieux défendre les intérêts des personnels

pénitentiaires affectés dans tous les établissements et services pénitentiaires du « Fenua ».

Notre objectif principal est de gagner les élections professionnelles de décembre 2022 pour que toutes nos légitimes revendications soient entendues.

Exigeons de notre Ministre et de notre Directeur de l'Administration Pénitentiaire que :

Un état des lieux de tous les postes vacants ou susceptibles d'être vacants dans les établissements et services pénitentiaires, soit réalisé, pour faciliter le retour de nos originaires au « Fenua ».

Le protocole d'accord, du 23 avril 2003, établi entre « **FO Pénitentiaire de Polynésie** » et la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) : « Dorénavant, pour tous les postes vacants, il sera recherché, dans le respect des règles statutaires, de recruter un personnel polynésien, par voie de concours ou de promotion interne. A défaut de candidats susceptibles de remplir les conditions de ces postes, après avoir mis en place la procédure ci-dessus, des détachements peuvent être envisagés », soit respecté.

Nos originaires n'ont plus à justifier de leur Centre des Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) auprès de la DAP ou auprès des services du Haut-Commissariat de la République en Polynésie française, lors de toute campagne de mobilité pour une affectation en Polynésie.

Une commission pluridisciplinaire soit créée au « Fenua » pour l'attribution et la validation du CIMM.

Un audit soit organisé par la Sous-Direction de l'expertise – EX1, pour vérifier l'adéquation des organigrammes aux missions des établissements et des services pénitentiaires en Polynésie française et d'estimer le coût en personnel du Centre Pénitentiaire pour Femmes (CPF) dont la mise en service s'est faite en 2020.

Les établissements pénitentiaires d'Uturoa et de Taiohae, aient, chacun, leur organigramme de référence et leur résidence administrative.

Le Centre Pénitentiaire (CP) de Nuutania soit reconstruit et que le « CP » de Taiohae soit rénové comme celui d'Uturoa dont les travaux débuteront en 2023.

Les situations administratives de tous les agents mis à la disposition au CP de Faa'a Nuutania, au Centre de Détention de Tatutu, au Pôle « PSE » et dans les antennes SPIP soient régularisées.

Tout agent, affecté dans un établissement ou un service pénitentiaire au « Fenua », puisse, avec l'accord de la Directrice Interrégionale de la MSPOM, bénéficier d'une mutation interne, sans qu'il ait besoin d'attendre la campagne de mobilité nationale.

Un groupe de travail soit mis en place pour améliorer la qualité de vie au travail des personnels pénitentiaires.

Les élèves Officiers, CPIP et Surveillants Polynésiens puissent bénéficier de la prise en charge des trajets d'entrée en formation à l'ENAP par la DAP et qu'ils puissent faire leurs stages au «Fenua».

Les personnels pénitentiaires de Polynésie bénéficient de l'ensemble des prestations sociales au même titre que leurs collègues en métropole.

La durée des services effectifs du militaire qui intègre l'Administration Pénitentiaire (AP), après radiation des cadres, avant le 12 octobre 2019, soit reprise, en totalité dans la limite de dix ans pour l'ancienneté dans le corps ou le cadre d'emploi d'accueil de catégorie C ou soit la moitié de la durée des services effectifs dans la limite de cinq ans pour l'ancienneté dans le corps ou le cadre d'emploi de catégorie A ou B.

Une retraite complémentaire soit mise en place pour compenser l'indemnité temporaire de retraite qui s'éteindra en 2028.

Tous ensemble, nous ne pouvons que réussir

En votant massivement FO Justice

Te Aroha ia rahi

Le Secrétaire Territorial FO Justice de la Polynésie

Karl MANUTAHU

CANDIDATS FO JUSTICE

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION

UTSP POLYNÉSIE FRANÇAISE



CD Tatutu	Karl MANUTAHI, CSP
CP Faa'a	Isbella FATUMA, Première Surveillante
CD Tatutu	Tanihiva IOANE, Surveillant / Brigadier
CP Faa'a	Rautini ELLIS, Surveillant / Brigadier
CD Tatutu	Matahi GOODING-MARAETEFU, Surveillant / Brigadier
CP Faa'a	Manfred ENNEMOSER, Surveillant / Brigadier
CD Tatutu	Stéphanie HAUATA TERAIRUE, Surveillante / Brigadier
CP Faa'a	Wilman PIHATARIOE, Surveillant / Brigadier

Élections Professionnelles
EN DÉCEMBRE, JE VOTE FO !

fojustice.fr



LE SERVICE PUBLIC

A UNE HISTOIRE



**DONNONS-LUI
UN AVENIR !**

**DU 1^{er} AU 8
DÉCEMBRE
JE VOTE**



**ÉLECTIONS
FONCTION
PUBLIQUE**